



Syndicat Français des Enducteurs, Calandriers  
et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs

**EXTRAIT de la DECLARATION  
ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE  
CONFORME A LA NORME NF P 01-010  
DU  
REVETEMENT DE SOL SPORTIF PVC**

**Décembre 2005**

Cet extrait de déclaration environnementale et sanitaire est présenté  
selon le modèle de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire  
validé par l'AIMCC (FDE&S - extrait, Version 2005)

## INTRODUCTION

■ Les informations contenues dans cet extrait de déclaration sont issues de la déclaration environnementale et sanitaire du revêtement de sol sportif PVC de décembre 2005. Elles sont établies sur la base des connaissances actuelles rassemblées par les entreprises industrielles adhérentes du Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs (SFEC) qui ont participé à la réalisation de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire de cette famille de produits, soit : GERFLOR et TARKETT BÂTIMENT.

## 1 - CARACTÉRISATION DU PRODUIT

### 1.1 - Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

■ 1 m<sup>2</sup> de revêtement de sol sportif en PVC installé selon les règles de l'art, destiné à assurer la couverture d'un sol intérieur de locaux destinés à la pratique du sport pendant une annuité sur la base d'une durée de vie typique de 15, 20 ou 25 ans.

■ Le produit considéré est conforme aux normes européennes NF P 90-203 (\*), PrEN 14904 (\*). Les caractéristiques environnementales fournies sont celles d'un produit moyen représentatif des revêtements de sols sportifs en PVC distribués en France.

■ Le revêtement installé comprend le revêtement de sol, la colle pour la pose du revêtement sur son support ainsi que les emballages de distribution. Les conditions de l'entretien à sec et humide y sont intégrées ainsi que la fin de vie.

(\*) NFP 90-203 : salles sportives : revêtements de sols sportifs intérieurs – caractéristiques et méthodes d'essai  
PrEN 14904 : sols sportifs : spécifications des sols multi-sports intérieurs

### 1.2 - Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

■ Quantité de produit, d'emballage de distribution et de produits complémentaires contenue dans l'UF : 5,060 kg  
dont : - Produit : 4,700 kg/UF  
- Emballages de distribution : 0,097 kg/UF

PRODUITS ET EMBALLAGES (en kg)	Par annuité pour une DVT de :			Pour la DVT
	15 ans	20 ans	25 ans	
Revêtement de sol	0.313	0.235	0.188	4.700
Papier	0.0016	0.0012	0.00096	0.024
Carton	0.0046	0.003	0.0028	0.07
Polyéthylène	0.00013	0.0001	0.00008	0.002
Bois	0.00013	0.0001	0.00008	0.002
Polystyrène	0	0	0	0
Colle acrylique aqueuse	0.017	0.013	0.010	0.263
Taux de chute à la pose	3 %			
Détergent (litres)	0.0416			0.62 / 0.83 / 1.04

**2 - IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRÉSENTATIFS  
DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON NF P 01-010 § 6**

N°	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	UNITÉ	VALEUR DE L'INDICATEUR PAR ANNUITÉ - sur la base d'une durée de vie typique de -		
			15 ANS	20 ANS	25 ANS
<b>1</b>	<b>Consommation de ressources énergétiques :</b> - Energie primaire totale - Energie renouvelable - Energie non renouvelable	MJ/UF	17.4	13.6	11.3
			0.4	0.4	0.3
			16.9	13.2	11.0
<b>2</b>	<b>Epuisement de ressources (ADP)</b>	kg équiv. antimoine (Sb) / UF	0.0062	0.0047	0.0038
<b>3</b>	<b>Consommation d'eau totale</b>	Litre/UF	6.4	5.8	5.3
<b>4</b>	<b>Déchets solides :</b> - Déchets valorisés (total) - Déchets éliminés : Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	kg/UF	0.014	0.010	0.008
			0.007	0.006	0.005
			0.373	0.280	0.224
			0.058	0.044	0.035
			0.00007	0.00006	0.00005
<b>5</b>	<b>Changement climatique</b>	kg équiv. CO2/UF	0.613	0.466	0.378
<b>6</b>	<b>Acidification atmosphérique</b>	kg équiv. SO2/UF	0.008	0.006	0.005
<b>7</b>	<b>Pollution de l'air</b>	m³/UF	67	51	41
<b>8</b>	<b>Pollution de l'eau</b>	m³/UF	0.205	0.155	0.125
<b>9</b>	<b>Destruction de la couche d'ozone stratosphérique</b>	kg CFC équiv. R11/UF	0	0	0
<b>10</b>	<b>Formation d'ozone photochimique</b>	kg équiv. éthylène/UF	0.00033	0.00025	0.00021

### 3 - CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

CONTRIBUTION DU PRODUIT		EXPRESSION (Valeur de mesures, calculs...)
À l'évaluation des risques sanitaires	Qualité sanitaire des espaces intérieurs	<p>Qualité sanitaire des sols : le nettoyage à l'eau et désinfectant est possible et n'affecte pas les caractéristiques du revêtement.</p> <p>Glissance : mesuré suivant la NF P 90-106, le revêtement de sol sportif PVC est conforme à la norme NF P 90-203.</p> <p>Les revêtements de sol sportif PVC peuvent apporter des résistances aux microorganismes mesurés suivant la norme NF EN ISO 846 (voir fiches techniques des fabricants).</p> <p>Le revêtement de sol sportif PVC est de classe 1 (antistatique) suivant les normes NF P 62-001 et le test de mesure NF EN 1815.</p> <p>Confort face aux charges électrostatiques : le potentiel de charges est mesuré conformément à la norme NF EN 1815. Le revêtement de sol sportif est antistatique au sens de la norme EN 14041 (ou de classe 1 selon NF P 62-001).</p>
	Qualité sanitaire de l'air	<p>Les émissions de COV sont limitées durant la mise en œuvre par l'utilisation de colle sans solvant. Pendant la vie en œuvre, les mesures de COVT sont faites selon la méthode FLEC (Norme d'essai PrEN 13419-2).</p> <p>Le revêtement est conforme à la norme PrEN 15052 pour les seuils de COVT à 3 jours et 28 jours.</p>
À la qualité de la vie	Confort hygrothermique	Le sol sportif PVC est compatible avec le chauffage au sol suivant le Document Technique Unifié DTU 53.2 (Norme NF P 62-203-1).
	Confort acoustique	<p>L'atténuation du bruit d'impact est d'au moins 20 dB (suivant la norme EN ISO 717-2 définissant l'atténuation du bruit d'impact).</p> <p>Le niveau sonore à la marche est inférieur à 10 dB (suivant la norme NF S 31-074 définissant le niveau sonore à la marche).</p>
	Confort visuel	<p>La diversité de couleurs et décors disponibles permet de répondre aux exigences de la pratique du sport, par exemple en limitant les contrastes entre surfaces voisines pouvant générer un rapport de luminance excessive source de fatigue visuelle.</p> <p>Le revêtement de sol sportif résiste à la décoloration à la lumière. Son degré de solidité à la lumière est <math>\geq 6</math> suivant la norme NF EN ISO 105-B02.</p>
	Confort olfactif	Une ventilation est préconisée pendant la mise en œuvre du revêtement.

### 4 - POUR EN SAVOIR PLUS

- L'ensemble de la déclaration a fait l'objet d'une **vérification par tierce partie** (revue critique).
- La déclaration complète est disponible sur demande :
  - auprès des fabricants concernés (voir page 2)